

## Introduction

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, après avoir longtemps symbolisé l'inefficience de la propriété partagée, le commun réapparaît en force comme un principe effectif de lutte sociale et culturelle à l'encontre de la dynamique actuelle du capitalisme. Il s'est imposé comme l'étendard de différents mouvements sociaux s'insurgeant aux quatre coins du monde contre l'extension de la propriété privée à toutes les sphères du vivre ensemble. Il est au cœur du mouvement altermondialiste, où une militante comme Naomi Klein, dès 2001 au Forum social de Porto Alegre dans un texte célèbre, « Reclaiming the Commons », s'insurge contre la privatisation de tous les aspects de la vie et de la transformation de toute activité et valeur en marchandise (les ressources naturelles comme l'éducation et la santé). On le retrouve régulièrement mobilisé dans des mouvements écologistes militant pour la protection de « biens communs » naturels et l'interdiction de l'accès à certaines ressources naturelles. Le commun est aussi au cœur des actions de remunicipalisation de l'eau dans certaines villes d'Italie, où a été reconnue juridiquement la catégorie de bien commun à côté de celle de propriété publique. Il désigne ainsi certaines catégories de ressources qui doivent être placées en dehors du marché, gérées par un sujet public avec la participation des citoyens. Comme le soulignent justement Pierre Dardot et Christian Laval, en coalisant des forces disparates, le commun est progressivement devenu la catégorie centrale de l'anticapitalisme contemporain par une reprise de la critique de la propriété privée comme condition absolue de la richesse sociale : « Ce qui donne sens à la réunion de ces différents aspects des communs dans une désignation unique, est l'exigence d'une nouvelle forme de gestion "communautaire" et démocratique des ressources communes, plus responsable, plus durable et plus juste » (Dardot et Laval 2014, p. 97).

Si l'épicentre de la lutte pour les communs concerne la protection de ressources naturelles communes, elle s'est aussi propagée aux biens intangibles de l'esprit. À partir des années 1990, le renforcement des droits d'auteur, l'accroissement exponentiel du nombre de brevets déposés, l'élargissement de leur champ d'application ont été

perçus comme autant de menaces à l'encontre des dynamiques créatives dans les domaines artistique, scientifique et intellectuel. Les gouvernements comme les entreprises multinationales se sont régulièrement coalisés pour justifier la privatisation des différentes formes de connaissance, sous le prétexte qu'elle constituait une étape incontournable à la création de nouveaux marchés porteurs d'une croissance renouvelée et durable.

L'émergence et la démocratisation d'Internet comme écosystème sociotechnique inédit ont ouvert un nouveau terrain de lutte militant pour la protection de nouvelles formes de communs – tantôt dénommés culturels, informationnels, de connaissance ou numériques – face aux menaces de disparition des dynamiques créatives et de partage qui s'y déployaient depuis l'origine : « La volonté de proposer une "société de la connaissance" qui soit partagée, équitable et capable de répondre aux grandes crises que connaît notre planète mondialisée a également mobilisé de nouveaux acteurs sociaux contre "l'économie de la connaissance", qui veut transformer tous les savoirs en marchandises et installe des modèles financiers dans les pratiques culturelles et scientifiques » (Le Crosnier 2015, p. 235). Ici, les menaces d'« enclosure » de la connaissance proviennent de la velléité de certaines entreprises privées d'étendre leur champ d'action ou de conserver le contrôle de leur industrie. Dans tous les cas de figure, elles sont perçues comme une potentielle remise en cause du droit d'accès universel à Internet, ou bien encore du droit d'accès à la culture.

Ici, comme ailleurs, le commun incarne une volonté collective de refonder l'ordre socioéconomique, reposant sur de nouveaux principes régulateurs et d'autres formes de création de valeur et de richesse. À cet égard, ces mouvements militants érigent en emblème de leur lutte des ressources intangibles incarnant, selon eux, des nouvelles formes de communs dans l'écosystème numérique, à l'instar des logiciels libres ou bien encore de l'encyclopédie Wikipédia. Dans des champs différents, ces communaux collaboratifs (Rifkin 2016) sont la manifestation des nouvelles conditions de production, de circulation et de consommation de la connaissance rendues possibles par l'écosystème numérique. Ce sont de nouvelles manières d'écrire, de mémoriser, de lire qui, attachées au processus de numérisation du signe, convergent vers la promesse de voir émerger des conditions favorables à des intelligences collectives (Juanals et Noyer 2010). Ces communaux reposent aussi sur une conception de la propriété partagée et une gouvernance communautaire et décentralisée symbolisant une utopie pragmatique incarnée par la possibilité de voir se déployer un nouveau système socioéconomique, un nouveau visage du capitalisme dans l'écosystème numérique.

Cet ouvrage propose de partir à la rencontre de ces mouvements intellectuels, militants pour la plupart, qui ont contribué à faire émerger une véritable pensée sur

les communs culturels dans l'écosystème numérique. Ce cheminement va nous conduire à repérer les différents « lieux » intellectuels où cette pensée a émergé, à identifier les enjeux socioéconomiques, techniques et politiques qui lui sont associés, et enfin à faire ressortir le cadrage conceptuel qui est proposé à cette notion encore fortement nomade et polysémique. Cette exploration est un préalable incontournable pour mieux éclairer les fondements de cette économie des communs culturels en émergence.

Cette pensée des communs culturels dans l'écosystème numérique est plurielle. S'il est possible d'en faire ressortir une chronologie avec des figures pionnières, une cartographie avec des lieux symbolisant ses différentes manifestations, il est vain d'y voir l'expression d'un seul et même courant de pensée. Tel va être le fil conducteur de la première partie de cet ouvrage, qui va nous amener à faire ressortir l'importance dans la genèse de cette pensée des communs de deux mouvements intellectuels majeurs. Le premier mouvement regroupe des figures intellectuelles militantes américaines, juristes universitaires pour la plupart, regroupées au Berkman Center for Internet and Society, et reconnues pour leur bataille menée à l'encontre de l'enclosure des communs intangibles de l'esprit dès la fin des années 1990. Ce mouvement a eu une résonance forte et a désormais des ramifications nombreuses, en Europe en particulier. Le second mouvement est aussi parti des États-Unis, mais dans un tout autre lieu : à l'Université d'Indiana, où l'économiste Elinor Ostrom, reconnue pour ses travaux de recherche démontrant la durabilité et l'efficacité des communs fonciers, a, au milieu des années 2000, ouvert un programme de recherche sur la question des communs dans le domaine de la connaissance. On lui doit le mérite d'avoir contribué à ouvrir un front de recherche sur la question des communs de connaissance scientifique et de leur articulation avec un mouvement connexe mais indépendant, l'*open access*. Sa pensée a aussi eu des résonances au-delà de sa propre école de Bloomington, d'autres universitaires ayant repris, en d'autres lieux, le chemin de sa réflexion liminaire.

Cet essai de reconstitution des différents mouvements intellectuels a aussi pour objectif d'isoler, dans les champs créatifs, artistiques et scientifiques, les critères susceptibles d'identifier les ressources éligibles au statut de communs culturels dans l'écosystème numérique. En effet, si cette pensée des communs prétend refonder l'ordre socioéconomique, il s'agit d'être en mesure d'identifier les ressources pouvant prétendre à un tel statut et d'en étudier ensuite les conditions de déploiement et de survie dans des écosystèmes numériques complexes.

Ainsi, dans une seconde partie, nous prolongerons cette réflexion en explorant les conditions de déploiement de cette économie des communs culturels dans un écosystème numérique spécifique, celui du livre, en nous appuyant dans chaque cas sur les critères d'éligibilité précédemment mis en évidence. Seront explorés, dans

deux chapitres consécutifs, des projets de bibliothèques numériques comme de potentiels communs patrimoniaux, puis des plateformes d'auto-édition comme des illustrations de communs de l'écrit. Au cœur de cette analyse empirique, on retrouvera la question épineuse de la cohabitation de ces communs culturels avec les acteurs de l'économie culturelle traditionnelle. Qu'est-ce qui garantit que cette économie des communs culturels en émergence ne sera pas emportée à terme par la force des vagues propriétairentaristes du capitalisme ? Ou, à l'inverse, n'a-t-elle pas la force intrinsèque de transformer progressivement les fondements du capitalisme culturel pour devenir la règle et non plus l'exception ? Quel qu'en soit l'horizon, l'économie des communs culturels entraîne un renouveau de l'économie politique de la culture.